



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 95915

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les travailleurs détachés. Ces derniers bénéficient d'un statut créé par une directive européenne de 1996 qui permet à une entreprise d'employer un salarié de l'espace communautaire tout en payant les charges dans son pays d'origine. Les charges étant moins élevées dans certains pays, beaucoup d'entreprises implantées en France y ont recours. La pratique, très développée dans les secteurs d'emploi peu qualifié comme le bâtiment et les travaux publics (BTP), provoque une distorsion de concurrence et un *dumping* social néfastes pour les entreprises qui paient leurs charges en France. Aussi lui demande-t-il ce qu'elle compte entreprendre afin de réduire la portée de cette pratique anti-concurrentielle.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95915

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mai 2016](#), page 4176

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)